

AVIS DE NON-UTILISATION DE L'EAU POTABLE ET PÉRIODE D'HYPERCHLORISATION

INTERDICTION COMPLÈTE D'UTILISATION DE L'EAU – MINIMUM 48 à 72 HEURES (veuillez attendre une confirmation avant d'utiliser l'eau)

Cet avis fait suite à la réparation d'une conduite d'aqueduc dans votre secteur.

Si vous recevez cet avis, c'est que votre résidence est directement concernée par une interdiction complète d'utilisation de l'eau potable.

Afin d'assurer la qualité et la conformité de la conduite à la suite des travaux effectués, la Ville procédera à une hyperchlorisation de la conduite d'aqueduc.

LES ÉTAPES

1. Vendredi - Tests d'étanchéité de la conduite;
2. Samedi – hyperchlorisation;
3. Dimanche - Rinçage unidirectionnel de la conduite pour évacuer l'eau chlorée et rétablir les conditions normales d'exploitation;
4. Lundi et mardi - Analyses de l'eau en deux vagues distinctes afin de confirmer la conformité microbiologique;
5. Résultat des analyses.

POURQUOI CETTE INTERVENTION ?

L'hyperchlorisation exige que le chlore demeure stagnant dans la conduite pendant une période déterminée afin :

- D'assurer la désinfection complète de la conduite;
- D'éliminer toute contamination potentielle;
- De garantir la conformité de l'eau potable.

Toute utilisation de l'eau durant cette période compromettrait l'efficacité du traitement.

La firme spécialisée Essa Tech, mandatée par la Ville, effectuera les interventions requises.

INTERDICTION D'UTILISER L'EAU

- Ne pas tirer la chasse d'eau;
- Ne pas faire de lavage (laveuse);
- Ne pas utiliser le lave-vaisselle;
- Ne pas ouvrir les robinets (cuisine, salle de bain, extérieur);
- Ne pas prendre de douche ou de bain;
- Ne pas utiliser l'eau pour toute activité domestique.

Aucun usage domestique n'est permis durant la période d'hyperchlorisation.

PRÉSENCE REQUISE – SAMEDI 21 FÉVRIER

Une personne occupant la résidence devra être présente le samedi 21 février 2026 afin de permettre l'accès à notre équipe.

L'équipe commencera vers 8h00 les opérations et prendront environ 10 minutes par résidence, ce qui nous amène à demander votre présence jusqu'à environ midi.

La présence est requise afin que nous nous assurions que :

- L'eau soit mise en circulation dans l'ensemble de la résidence pendant environ 10 minutes (ouverture de tous les robinets et points d'eau par les techniciens).
- Que les techniciens puissent confirmer la présence de chlore dans vos conduits.

Par la suite, tous les robinets devront être complètement fermés et aucune utilisation de l'eau ne devra être effectuée.

Il sera strictement interdit d'utiliser les robinets ou chasses d'eau pour un minimum de 48 heures après cette intervention, afin de permettre au chlore de demeurer stagnant dans la conduite et d'assurer une désinfection adéquate.

APPROVISIONNEMENT EN EAU

L'eau distribuée par la Ville devrait être suffisante pour répondre aux besoins essentiels jusqu'au lundi 23 février.

Par ailleurs, les deux chalets de patinoires (Edmond-Auclair et Duncan-Campbell) resteront ouverts 24 heures sur 24 durant cette période afin de vous permettre d'obtenir un approvisionnement supplémentaire en eau potable.

Les citoyens sont invités à utiliser l'eau embouteillée reçue, les réserves déjà constituées ou toute autre source d'eau sécuritaire, au besoin.

LEVÉE DE L'AVIS

Dès que l'ensemble des tests aura été complété et que l'eau sera jugée sécuritaire, une communication écrite sera distribuée à chaque résidence concernée afin d'annoncer officiellement la levée de l'avis.

Jusqu'à la réception de cet avis écrit, l'interdiction d'utiliser l'eau à des fins d'hygiène personnelle, pour les usages domestiques usuels ou de la consommer demeure en vigueur.

La Ville remercie les citoyens concernés pour leur collaboration. Cette intervention est nécessaire afin d'assurer la sécurité et la qualité de la conduite d'aqueduc.